Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 77 (1932)

Heft: 12

Artikel: Le réarmement de notre artillerie [suite]

Autor: Anderegg

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-341477

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le réarmement de notre artillerie'.

IV. DE LA QUANTITÉ D'ARTILLERIE.

Dans le domaine *quantité* comme dans beaucoup d'autres, la guerre de stabilisation a provoqué des exagérations. En cherchant à ménager les précieux combattants de l'infanterie, on est arrivé à créer des matériels d'artillerie qui devaient répondre à des besoins bien souvent exagérés ²; le résultat fut une débauche de munitions comme on n'en avait jamais vue et comme, il faut du moins l'espérer, on n'en reverra jamais; de là naquit également l'idée de la plus grande artillerie, deuxième arme principale, qui hante encore l'esprit de beaucoup de nos artilleurs.

Qui dit quantité d'artillerie soulève la question classique de la proportion artillerie-infanterie, proportion souvent, trop souvent discutée. En 1914, elle variait, dans les armées étrangères, entre 5 et 6 canons pour 1000 fusils, tandis qu'en Suisse, elle était de 3,4 pièces pour 1000 fusils, soit de 2,75 canons par bataillon, landwehr comprise. En 1918, cette proportion était devenue, en Suisse, de 4 canons, en France, de 13 canons pour 1000 fusils.

Cette proportion de 13 pour 1000 a-t-elle été assez rappelée, en Suisse, par ceux qui ne voient de salut que dans une artillerie nombreuse et puissante, copie en miniature de ce qu'était celle des armées belligérantes à l'issue de la guerre de stabilisation? Et pourtant, il est bien certain que lors d'une nouvelle guerre, aucune des armées belligérantes ne pourra

¹ Lire la première partie de cette étude dans nos livraisons d'octobre et novembre 1932. (Réd.)

² Cette manie de l'exagération se constate aussi chez nous, dans un cadre plus restreint naturellement; nos unités des différentes armes sont dotées, et pour des sommes respectables, de pièces de rechange, d'accessoires et d'outillages dont une bonne partie ne sera jamais utilisée en campagne, soit parce que le temps nécessaire pour exécuter les travaux manquera, ou parce qu'on ne disposera pas des hommes de métier nécessaires, soit enfin parce qu'on trouvera plus facile le chemin de l'évacuation des matériels détériorés, Il y aurait là des économies très appréciables à réaliser dans notre budget militaire annuel.

entrer en campagne avec une proportion d'artillerie de 13 canons pour 1000 fusils ; depuis la guerre, bien des matériels ont été déclassés, beaucoup de régiments dissous qui ne peuvent plus entrer en considération pour le début d'une campagne. Ce ne sera certainement qu'après des mois de guerre qu'une artillerie pourra s'approcher de la proportion rappelée ci-dessus.

Au lieu de vouloir transformer en dogme une valeur momentanée que seul le hasard de la fin de la guerre a fixée, rappelonsnous plutôt que de tels chiffres n'ont qu'une valeur purement relative, et qu'une comparaison, pour être exacte, doit pouvoir se faire dans des cadres semblables; tout particulièrement en Suisse, nous ne pouvons adopter, sans autre, une proportion qui s'est peut-être justifiée dans des armées combattant sur un terrain totalement différent du nôtre et dans des circonstances spéciales (guerre de tranchées); dans aucun cas, nous ne devons oublier le rôle purement défensif de notre armée, même si nos ressources en effectifs et nos moyens financiers nous permettaient d'imiter nos puissants voisins. Nous ne pouvons non plus songer à adopter la solution préconisée par le général Herr, d'avoir une artillerie d'entrée en campagne et une artillerie de renforcement ou de complément à construire au cours de la guerre; notre territoire peu profond ne nous permet pas d'envisager une dérobade prolongée, ni nos ressources limitées une jabrication de guerre des matériels et des munitions nécessaires à une artillerie très nombreuse. Plus que pour tout autre pays, les premières opérations seraient, chez nous, d'une importance capitale; c'est pourquoi nous devons pouvoir les entreprendre avec tous nos moyens. Dans tous nos exercices, nous constatons que notre artillerie est faible, souvent trop faible; nos troupes de montagne n'ont pour ainsi dire pas d'artillerie et nous n'avons rien à leur donner lorsqu'elles sont appelées à combattre en plaine ; nous n'avons d'artillerie ni pour nos troupes de landwehr, ni pour nos brigades de cavalerie; enfin, le haut commandement ne dispose d'aucune réserve d'artillerie. Une certaine augmentation de notre artillerie est donc non seulement désirable, mais encore nécessaire; est-elle possible? C'est ce que nous devons examiner.

L'étude de la question quantité nécessite le rappel de quelques principes, en partie déjà cités par le major de Montmollin dans son étude ¹.

- 1. Notre armée a un caractère purement défensif ; corollaire, l'ossature de notre défense doit être formée par les armes automatiques, l'artillerie doit seulement compléter et amplifier les feux de ces armes.
- 2. Notre armement doit surtout tenir compte des premières opérations dont l'issue sera d'une importance capitale pour la suite de la campagne.
- 3. Il ne peut être question d'augmenter, dans une mesure sensible, le recrutement de l'artillerie; en particulier, aucun prélèvement ne peut être fait sur les effectifs de l'infanterie. Cette dernière arme devrait, au contraire, être augmentée afin de pouvoir faire face aux besoins de ses formations d'armes lourdes sans toucher aux effectifs de ses unités de fantassins.
- 4. Pour décider de quels matériels et de quelle quantité de ces matériels notre armée a besoin, nous devons nous demander non pas: de quoi avons-nous besoin? mais bien: de quoi pouvons-nous nous passer? Ce principe, vieux de plus de 25 ans, a été énoncé par le général Wille dans son cours de tactique à la section militaire de l'Ecole polytechnique. Son application intégrale permet de concentrer tous les moyens sur les armes qui nous sont indispensables, au lieu de les gaspiller sur les matériels dont, à la rigueur, nous pourrions nous passer.

En vertu de ce dernier principe, nous proposons de supprimer, immédiatement, les compagnies d'aérostiers, arme dont le rendement, en temps de guerre et dans notre terrain, est à peu près nul, et de réduire les compagnies d'observation d'artillerie aux seuls services utiles et nécessaires de renseignements et de topographie. Nous pouvons ainsi récupérer un millier d'hommes, disponibles pour des armes importantes et nous supprimons aussi un matériel d'un achat et d'un entretien très coûteux.

Enfin, si nous voulons discuter de la quantité d'artillerie qui nous est nécessaire, nous devons donner comme base à notre discussion l'organisation des unités d'armée auxquelles

¹ R. M. S. avril 1932.

cette artillerie doit être attribuée. L'organisation actuelle, condamnée à disparaître au plus vite, ne peut être prise en considération; faute de données quelconques sur l'organisation projetée, nous devons en admettre une qui pourrait être la suivante: 1

```
3 états-majors de corps d'armée de plaine,
                                   de montagne,
                                    (3 rég. inf. à 3 bat.),
7 divisions de plaine d'élite,
3
                      de lw.
                                               (do),
5
             » montagne d'élite
                                               (do),
3
          légères à 1 rég. inf. portée (2 bat.),
                   1 rég. de cyclistes (2 groupes de 3 cp.),
                   1 rég. de mitr. att. (2 groupes de 3 cp.),
                   1 rég. de dragons (3 groupes de 3 esc.),
4 régiments infanterie de forteresse (à 2 à 3 bat.).
```

Notre organisation défensive comprendrait les trois échelons suivants :

```
Sur le front « Jura » :

1 er échelon, détachements frontières,
2 e » divisions légères,
3 e » divisions de plaines.

Sur le front « Alpes » :

1 er échelon, détachements frontières,
2 e » divisions de montagnes,
3 e » divisions de plaine.
```

Résoudre la question quantité revient à établir combien de batteries et quels matériels nous attribuerons à chacune des unités d'armée. En principe, deux solutions sont en présence : attribuer à chaque unité de tout un peu, ce qui nous conduira à tout distribuer, ou bien donner aux unités un minimum d'artillerie, minimum dont non seulement la présence est nécessaire, mais encore dont l'emploi est certain, et placer le reste de l'artillerie à la disposition du commandement supérieur qui procédera à la distribution, selon la situation et les tâches du moment.

¹ Voir également nos livraisons de mars et avril 1932 : La constituti**on** de nos grandes unités, par le colonel Ed. Petitpierre. (Réd.)

Il nous semble que dans une armée aussi peu fournie en artillerie que la nôtre, la centralisation s'impose. Et cela pour une autre raison encore. Notre armée doit envisager la guerre dans deux régions très différentes du pays : le Jura et les Préalpes d'une part, les Alpes d'autre part. Il est très improbable que la lutte doive être menée, par notre armée seule, dans les deux régions à la fois ; nous avons donc les deux possibilités suivantes :

Campagne dans le Jura, menée par les troupes de plaine, renforcées par quelques divisions de montagne, les autres divisions de montagne couvrant le front des Alpes.

Campagne dans les Alpes, menée par les troupes de montagne et la plus grande partie des divisions de plaine, la couverture du Jura restant à la charge des divisions légères.

Dans les deux cas, la plus grande partie de l'artillerie devra être attribuée aux troupes occupant le front à défendre, tandis que les troupes couvrant le reste de notre frontière recevront un minimum d'artillerie ou devront même se passer d'artillerie si leur situation le permet. Il apparaît donc bien que l'attribution aux unités d'armée de toute ou de presque toute l'artillerie dont nous disposons serait défavorable. Nous traiterons donc la question quantité en tenant compte du principe de la centralisation.

1. Armes d'accompagnement.

La mitrailleuse lourde à grande puissance devant remplacer peu à peu la mitrailleuse lourde actuelle, il ne serait pas nécessaire d'augmenter l'armement ni les effectifs du bataillon d'infanterie pour lui permettre de lutter contre les chars et contre les nids de mitrailleuses.

La lutte contre les avions de combat, en revanche, doit être, normalement, menée dans le cadre de la division; elle exigera, par conséquent, la création d'une unité organisée en vue de cette tâche, compagnie motorisée qui comptera au minimum 6 mitrailleuses.

Les lance-mines, prévus surtout pour la défensive, mais qui devront pouvoir être aussi utilisés dans l'offensive, seront attribués au régiment, à raison d'une compagnie de 6 pièces.

Dans les divisions de montagne, il serait avantageux de pouvoir attribuer les armes lourdes aux échelons inférieurs : les mitrailleuses lourdes à la compagnie, les mitrailleuses anti-avions au régiment et les lance-mines au bataillon. L'organisation des unités d'armes lourdes devrait être prévue en conséquence et le nombre des armes augmenté.

Ces dotations, qui sont des minima, exigeraient pour leur service environ 4000 hommes qui ne devront pas être prélevés sur les effectifs de l'infanterie, mais seraient fournis par les autres armes, en particulier par l'artillerie ¹.

2. Artillerie divisionnaire.

A. La division de plaine.

De l'artillerie dont il dispose, le commandant de division devra, si possible, faire deux parts :

a) Les batteries dont il estime que ses régiments d'infanterie ont absolument besoin pour accomplir la tâche qu'il leur a attribuée, les batteries d'appui direct.

On admet généralement qu'il faut, pour la mission d'appui, disposer, au minimum, d'un groupe d'artillerie par régiment d'infanterie; il faudra donc, à chaque division, un régiment à 3 groupes de 3 batteries, soit 12 batteries.

Cette proportion qui est certes loin d'être exagérée, offre cependant deux désavantages : l'un général, c'est qu'elle conduit trop facilement au schématisme qui, camouflé sous le nom de méthode, est un ennemi auquel nous devons faire une guerre acharnée ; la tentation est bien forte, en effet, de donner, lors de la répartition de l'artillerie et quelles que soient la situation et la tâche spéciale, à chaque régiment d'infanterie son groupe d'artillerie, ce dernier faisant bientôt partie organique du premier et restant inactif lorsque son infanterie est en réserve ou dans une situation qui lui permettrait de se passer d'artillerie. L'autre désavantage, d'ordre plus spécial, est que nous n'avons pas suffisamment d'artillerie pour doter

¹ Voir chiffre 7, effectifs.

chaque régiment d'infanterie d'un groupe d'artillerie et prévoir, en outre, dans la division, un groupement d'action d'ensemble.

Nous ne pourrons donc attribuer à chaque division de plaine, comme artillerie d'appui direct, que deux groupes d'artillerie, soit, par division, 1 régiment à 2 groupes de 3 batteries. Le commandant de division et son chef d'artillerie seront obligés de procéder à une répartition d'artillerie non plus schématique, mais raisonnée, ce qui ne sera certes pas un mal.

Il nous faudrait donc: 7 régiments, 14 groupes et 42 batteries d'obusiers légers qui s'obtiendront par le remplacement, dans 42 batteries de campagne, du canon de 75 mm. par l'obusier léger. Cette proportion d'artillerie d'appui direct de 2 groupes d'artillerie pour 3 régiments d'infanterie, qui semble bien faible au premier abord, peut cependant se justifier dès l'instant où l'infanterie disposera d'armes lourdes qui, comme nous l'avons déjà signalé, déchargeront l'artillerie d'appui direct de tout le travail de détail qu'elle doit encore fournir aujourd'hui.

b) Les batteries dont il estime avoir besoin pour exercer son influence sur un point quelconque du front de sa division. Pour que les attaques d'artillerie du commandant de division soient subites et brutales, il faut que le groupement d'action d'ensemble ait une certaine puissance de feu; il faudrait donc pouvoir disposer, pour cette mission, d'un régiment à 2 groupes de 2-3 batteries.

Nous avons vu que jusqu'à l'acquisition des armes idéales pour la mission d'action d'ensemble, le canon long et, éventuellement, l'obusier de plus grande puissance que celui de l'artillerie d'appui direct, devront suppléer, pendant un certain temps encore, les armes actuellement en service, le canon de 75 mm. et l'obusier de 12 cm. Nous prévoyons en conséquence, par division de plaine d'élite, un régiment hippomobile composé d'un groupe à 3 batteries de canons de 75 mm. et d'un groupe à 2 batteries d'obusiers de 12 cm.; nous aurons : 7 régiments, 14 groupes, 21 batteries de canons de 75 mm. et 14 batteries d'obusiers de 12 cm.

L'artillerie des divisions de plaine d'élite comprendra donc au total :

63 batteries de canons de 75 mm., 14 batteries d'obusiers de 12 cm., toutes hippomobiles.

Des 9 batteries de campagne encore disponibles (72—63 = 9) deux seront armées de l'obusier de 12 cm. (matériel provenant des batteries d'obusiers automobiles) et donneront, avec les 12 batteries d'obusiers de campagne actuelles, les 14 batteries d'obusiers de 12 cm. ci-dessus ; les 7 batteries de canons de campagne restantes seront disponibles, matériel et effectifs, pour d'autres attributions.

Disposant de quatre groupes d'artillerie, le commandant de division aura une certaine latitude pour procéder à une répartition d'artillerie répondant aux tâches d'appui et d'action d'ensemble et il lui sera possible d'établir, entre ces deux groupement: d'artillerie, l'équilibre nécessaire.

B. La division légère.

Les divisions légères, qui ont comme première mission de renforcer, compléter et, éventuellement remplacer les détachements frontières, ont besoin d'artillerie. Cette artillerie ne pourra être très nombreuse afin de ne pas alourdir la division; elle devra pouvoir se déplacer très rapidement, donc être à traction automobile, posséder une grande vitesse de tir et une portée suffisante pour pouvoir agir au loin et de loin. Sa mobilité tactique est d'ordre plutôt secondaire, car son action devant être très rapide et souvent passagère, elle ne devra pas, en général, procéder à des prises de positions recherchées et difficiles; le plus souvent, elle restera près des voies d'accès, ce qui lui assurera aussi un ravitaillement facile et abondant et permettra d'alléger en proportion l'échelon de munitions de la batterie elle-même.

Il faut que cette artillerie puisse, d'une part, tromper l'ennemi sur la force de l'unité à laquelle elle appartient, par conséquent ouvrir subitement un feu très dense, se grossir, faire du bruit et du mal, et disparaître aussi rapidement qu'elle est apparue; d'autre part, tenir à tout prix et jusqu'à la dernière extrémité, la position qui lui a été attribuée, soit pour couvrir la retraite d'un détachement, soit pour permettre aux renforts d'arriver. Cette artillerie aura ainsi à résoudre des tâches d'appui direct et même, parfois, d'accompagnement, des tâches d'action d'ensemble et d'action lointaine.

Le seul de nos matériels actuels qui réponde suffisamment à ces conditions est le canon de 75 mm.; même après le réarmement que nous proposons, nous ne disposerions pas d'une pièce meilleure pour cette mission; le canon de 75 mm. est, du reste, et pour un certain nombre d'années encore, apte à remplir cette tâche. Nous prévoyons donc un canon de 75 mm. à traction automobile; chaque division légère doit pouvoir disposer d'un régiment à deux groupes de deux batteries, au total, 3 régiments, 6 groupes et 12 batteries. Les effectifs seront fournis par les 10 batteries de canons et d'obusiers automobiles actuelles et par la transformation en batteries de canon de campagne encore disponibles, après la réorganisation de l'artillerie divisionnaire.

Faut-il attribuer organiquement ces 3 régiments d'artillerie aux divisions légères ou les laisser à l'artillerie d'armée d'où elles pourraient être détachées en tout temps? Quoique partisan de la centralisation de l'artillerie partout où elle est possible, afin d'en obtenir un meilleur rendement, nous estimons que, dans ce cas, l'attribution aux divisions légères s'impose : tout d'abord parce que la tâche principale des divisions légères étant une tâche de première heure, il faut que ces divisions disposent, dès leur mobilisation, de leur artillerie, sans devoir attendre une attribution toujours quelque peu retardataire; ensuite, la tâche à résoudre exige une collaboration intime de l'artillerie et des autres armes de la division légère, déjà en temps de paix, et la spécialité de cette tâche veut qu'elle soit bien préparée et exercée. Par contre, rien n'empêche de faire, au profit d'autres unités, des prélèvements sur cette artillerie, dès qu'elle n'est plus absolument nécessaire aux divisions légères, par exemple, après les premiers engagements, lorsque les divisions légères ont reçu une autre mission, ou bien si les opérations se déroulent sur le front des Alpes.

C. La division de landwehr.

Faut-il attribuer à ces divisions une artillerie organique? L'utilisation des divisions de landwehr pourra être très diverse, selon le front, la situation et l'état d'instruction des troupes de landwehr. Si ces divisions doivent être, en partie du moins, utilisées en première ligne, elles doivent recevoir de l'artillerie; en seconde ligne, elles devront probablement s'en passer. Il y a donc, ici, avantage à laisser l'artillerie qui peut, suivant le cas et les disponibilités, être attribuée aux divisions de landwehr, à la réserve d'artillerie.

Le minimum d'artillerie qui doit être attribué à une division de landwehr utilisée en première ligne est de deux à trois groupes d'appui direct et un à deux groupes d'action d'ensemble.

D. La division de montagne.

L'artillerie de montagne, dont nous disposons actuellement, nous permettrait d'attribuer à chacune des 5 divisions de montagne, en tout et pour tout (artillerie d'appui et artillerie d'action d'ensemble), un groupe de deux batteries bâtées (deux de ces groupes seraient à trois batteries), batteries armées d'un canon dont l'insuffisance est tellement reconnue que l'on semble avoir l'intention de commencer le réarmement de notre artillerie par l'acquisition d'une pièce de montagne plus puissante. Dans les milieux artilleurs, on n'est, en général, pas d'accord avec cette opinion qui semble être celle de certaines instances officielles intéressées. Il y a quelque temps, au cours d'une discussion sur l'ordre d'urgence du réarmement de l'artillerie, l'opinion officieuse ne trouva qu'un défenseur dont les arguments furent loin d'être convainquants. On prétend que le réarmement de l'artillerie de montagne ne coûtera pas cher, parce qu'il s'agit de renouveler les pièces seulement, tandis que le reste du matériel pourra être utilisé tel quel ; il ne faudra pas de nouvelles munitions, puisque le nouveau canon de montagne tirera celles du canon de 75. Ces arguments ne sont pas tout à fait exacts et le réarmement de l'artillerie de montagne coûtera davantage que le seul prix de nouveaux canons.

Tout d'abord en matériel ; toutes les pièces de rechange et de réserve devront être remplacées, le matériel de bât devra être, en grande partie, transformé pour s'adapter à la forme et à la fixation des fardeaux du nouveau matériel; ce dernier est plus lourd et comprend davantage de fardeaux, d'où augmentation du nombre des bêtes de somme et des conducteurs.

Il est exact que le nouveau canon de montagne tire les projectiles du canon de 75, mais d'autres charges sont nécessaires et les douilles doivent être raccourcies ; le matériel d'emballage, le transport et le bâtage des munitions, de dimensions et de poids supérieurs aux munitions de montagne actuelles, doivent aussi être transformés. Enfin, conséquence beaucoup plus grave, le poids des munitions étant augmenté d'un tiers environ, il faudra ou bien diminuer d'un tiers l'approvisionnement en munitions transportées par la batterie (de montagne et ses unités de parc, ou bien augmenter d'autant la capacité de transport (hommes, chevaux et voitures) de ces unités.

Il est naturellement facile de décréter que le réarmement de l'artillerie de montagne n'exigera pas une augmentation des stocks de munitions de 75, mais cela aurait pour conséquence une diminution de la dotation en munitions du canon de 75 d'environ 1/6, c'est-à-dire dans la proportion de 12 batteries de montagne à 77 batteries de campagne. Il semble douteux que les autorités responsables se décident à accepter une diminution si peu compatible avec notre préparation à la guerre.

Dans tous les cas, lors du réarmement de notre artillerie de montagne, nous devons compter non pas avec le seul prix des canons, mais avec une dépense qui sera sensiblement le double de ce prix.

Et, supposant ce réarmement effectué, notre artillerie de montagne pourra-t-elle remplir les missions d'appui et d'action d'ensemble qui lui incombent? En toute conscience, il faut répondre : non. Pour qu'elle puisse, utilement, remplir sa tâche, il faudrait au moins la doubler, ce qui entraînerait une augmentation correspondante des unités de parc de cette artillerie et, par là, un alourdissement considérable des services de l'arrière des divisions de montagne. Ce serait augmenter aussi une arme dont le rendement, même avec un matériel plus puissant que l'ancien, est très faible et ne peut être

accru dans des proportions acceptables, ainsi que le démontrent les chiffres suivants :

genre d'art.	nécessaire pour service et ravit. par pièce			nécessaire pour ravitaillement seul, par pièce					
	hom- mes	chev.	cam.	hom- mes	chev.	voit.	cam.	poids mun.	coups
can. mont. 75 can. camp. 75 ob. 12 cm ob. 15 cm can. 12 cm	1	54 44 47 62	0,9 1,1 5,0	42 11 20 30 5	28 10 14 26	4,5 2,5 2,5 4,5	0,9 1,0 1,0	1300 2000 4500 9500 3900	180 204 172 196 150

L'acquisition d'un nouveau matériel d'artillerie de montagne alors que d'autres armes d'un meilleur rendement ont, elles aussi, grand besoin d'être réarmées, serait un bien mauvais placement, qui ne se justifie en aucune façon.

Pour notre part, nous devons conclure que l'artillerie bâtée rentre dans la catégorie des spécialités dont le rendement n'est pas suffisant pour justifier leur existence et auxquelles il vaudrait mieux renoncer. Nous posons donc la question : « Pouvons-nous nous passer d'artillerie bâtée ? » Et nous répondons : « Oui, si certaines conditions sont remplies. »

On a dit que grâce aux qualités balistiques du nouveau canon de montagne, il n'était plus nécessaire d'amener, pour tirer, les batteries sur les crêtes, comme cela est le cas avec le matériel actuel, mais qu'on peut laisser ces canons dans les « thalweg ». En s'inspirant de ce principe, on peut fort bien concevoir un canon restant au fond des vallées, accessibles à tout matériel léger hippomobile ou même automobile, et envoyant au delà des montagnes ses projectiles appuyer l'avance de son infanterie. Mais cette artillerie sera très éloignée de son infanterie, donc la liaison en souffrira, et ce serait certainement un désavantage si cette artillerie devait, à elle seule, remplir la mission d'appui direct; nous verrons plus loin qu'il n'en est rien. D'autre part, une telle artillerie offre de nombreux avantages : elle est en position de tir beaucoup plus tôt qu'une artillerie de montagne; ses possibilités sont

beaucoup plus grandes, non pas tant en profondeur puisqu'elle se trouvera plus en arrière du front, mais en direction; son service demande beaucoup moins de personnel (batterie de montagne = 250 hommes, batterie automobile = 150 hommes); enfin son ravitaillement peut être assuré dans un temps bien plus court et beaucoup plus abondamment, par des moyens très réduits; donc rendement bien meilleur ¹.

Dès que nous aurons un canon long portant à plus de 15 km., nous pourrons, en vertu du principe posé par le général Wille et rappelé au début de ce chapitre, nous passer d'une artillerie bâtée très chère, très encombrante et dont le rendement sera toujours médiocre.

Nous avons vu que les missions des divisions de montagne devaient être :

- 1. Couvrir le front des Alpes lors d'une guerre sur un autre front.
- 2. Couvrir le même front pendant la concentration de l'armée lors d'une guerre sur le front des Alpes.
- 3. La mission 2 terminée, mener, de concert avec les divisions de plaine, la lutte sur le front des Alpes.

Pour l'accomplissement de la première de ces missions, une artillerie peu nombreuse suffira; on peut même, à la rigueur, se passer d'artillerie, car il s'agira de fronts très étendus, tenus par de petits postes dont l'armement principal sera l'arme automatique.

Pour assurer, dans la deuxième mission, la couverture du front, les divisions de montagne devront aussi tenir de larges fronts; nous aurons, ici aussi, une chaîne de postes, et, aux passages principaux, des forces plus importantes qui devront être soutenues par de l'artillerie. Cette mission exige une artillerie dont la dotation variera selon le terrain et l'importance du passage.

Dans la troisième mission, enfin, il est assez probable

¹ A ceux qui pourraient prétendre que le réarmement de l'artillerie de montagne n'exige une augmentation ni du stock des munitions ni des moyens de transport et de ravitaillement en munitions, nous répondrons qu'une artillerie beaucoup trop faible numériquement, dont le jour de feu est moins fort que celui de l'artillerie d'appui des troupes de plaine, et dont on doit encore réduire d'un tiers les possibilités de ravitaillement n'est plus apte à remplir sa mission et doit être supprimée.

que les troupes de montagne seront chargées de la défense des secteurs de haute montagne, tandis que les troupes de plaine tiendront surtout les vallées et les secteurs accessibles à leurs moyens de transport. Les divisions de montagne devront donc aussi avoir recours, sur une bonne partie de leur front, à la défense par groupes et postes dont l'arme principale sera de nouveau l'arme automatique. Les tâches d'appui direct devront être assurées par les armes lourdes de l'infanterie, tandis que celles d'action d'ensemble incomberont aux canons longs et, éventuellement, aux canons lourds actuels, ou, enfin à un groupement d'artillerie d'une division de plaine.

En haute montagne, l'ossature du système défensif sera formée essentiellement par les armes automatiques qui pourront travailler à plein rendement. En effet, leur transport aisé, leur ravitaillement rapide et facile, la possibilité de les répartir en petits groupes, de les faire agir par pièce isolée, ainsi que les possibilités d'adaptation de leurs unités au terrain les rendent, dans l'accomplissement des missions que nous considérons, supérieures à toute artillerie.

Nous devons aussi tenir compte d'une quatrième mission éventuelle des divisions de montagne : la participation d'un certain nombre de ces divisions à la lutte sur un autre front que celui des Alpes. Dans ce cas, la division de montagne doit recevoir une dotation d'artillerie analogue à celle des divisions de plaine.

En résumé, l'attribution d'artillerie aux divisions de montagne variera beaucoup et dépendra de la mission et du terrain. Si nous voulons utiliser rationnellement notre artillerie et ne pas courir le risque de voir des groupements d'artillerie organiquement attribués aux divisions de montagne insuffisamment ou pas du tout utilisés, il importe d'avoir recours à la centralisation des moyens, c'est-à-dire de ne donner à la division de montagne aucune artillerie organique, mais lui attribuer, dans chaque cas, l'artillerie nécessaire par prélèvements sur l'artillerie d'armée ou sur celle de divisions n'ayant pas besoin de toute leur artillerie. Dans tous les cas, les divisions de montagne pourront se passer d'artillerie bâtée.

L'arme essentielle étant l'arme automatique, on est

conduit, logiquement, à envisager l'augmentation de ces armes aux dépens de l'artillerie; nous prévoyons donc la formation, dans chaque division de montagne, d'une compagnie de mitrailleuses lourdes au moyen dés quatre compagnies de mitrailleurs de forteresse d'élite et des effectifs de deux batteries bâtées, les compagnies de landwehr restant attribuées aux troupes de forteresse, tandis que les effectifs des autres batteries bâtées seraient utilisés dans d'autres formations.

Il faut encore rappeler qu'un obusier léger de 75 mm. peut être utilisé en montagne aussi haut et aussi longtemps que l'on peut disposer de chemins carrossables. Plus haut, dans les cas exceptionnels où il faudrait absolument avoir de l'artillerie légère, par exemple dans la défense organisée d'une position, on pourra utiliser le canon de 75 qui est démontable et dont les propriétés balistiques, sauf la courbure de la trajectoire, se rapprochent beaucoup de celles de l'obusier léger.

Nous insistons sur le fait que la suppression de l'artillerie de montagne suppose l'infanterie dotée d'armes lourdes et l'artillerie en possession d'un canon long.

(A suivre.)

Lieut.-colonel Anderegg.